

Incendie du château de Brissac 3 pluviôse an II / 22 janvier 1794

Archives départementales du Maine-et-Loire, 188 J 162

Transcription : Marcel Grandière

Sources : <https://revolutionsehrivolontaires.wordpress.com/4e-bataillon-des-ardennes/> ; archives.vendee.fr/archives/archives ; Archives du diocèse d'Angers, paroisse de Brissac, notes de l'abbé Gautier ; <https://broichessac.fr/wp-content/uploads/2018/11/docu-incendie-chateau.pdf>

Le 22 janvier 1794, les soldats de l'Armée de l'Ouest et les volontaires du 4^e bataillon des Ardennes mettent le feu au château en voulant sans doute se chauffer avec le bois des parquets. C'est l'hiver... C'est aussi la terrible guerre civile dite de Vendée. Le château est sauvé d'extrême justesse. Trois heures de lutte de la population ! Voici les faits rapidement rapportés le soir même par le maire Élie Joubert, Urbain Vallin, notaire, commissaire en charge de l'édifice mis sous séquestre, l'agent national Pierre Pelletier, et les officiers municipaux Claude Lombardet, François Cottereau, André Grimault, Jean Breau et Charles Lemerle (chirurgien).

Procès-Verbal d'incendie au château de Brissac

Aujourd'hui trois pluviôse l'an deuxième de la République française une et indivisible, sur les neuf heures du soir ;

Nous maires et officiers municipaux et commissaire nommé pour la régie de la Terre de Brissac mise sous la main de la Nation ;

Sur l'avis à nous donné que le feu était au ci-devant château de Brissac, nous nous y sommes sur le champ transportés, et avons reconnu que le feu y était vivement épris au parquet et aux soliveaux de l'aire d'une chambre appelée « L'officier d'office », dans laquelle étaient logés plusieurs volontaires des bataillons arrivés ce jour, sous le commandement du général Carpentier, et partie du 4^e bataillon des Ardennes ;

Qu'à l'instant, nous avons de concert avec le citoyen Martinerart, commandant temporaire de la place et dudit bataillon des Ardennes, fait battre la générale pour assembler la garnison et les citoyens de cette ville, à l'effet de travailler à éteindre l'incendie, ce qui a été exécuté sur le champ, de manière qu'on y est parvenu après trois heures de soins et de travail ;

Que, quelques recherches que nous ayons faites pour découvrir les auteurs de cet incendie, nous n'avons pu y parvenir.

Fait et arrêté en la Chambre commune le dit jour et an que dessus



Volontaires du 4^e bataillon des Ardennes

Au mois de janvier 1794, la guerre civile fait rage, les très célèbres colonnes infernales mettent le pays insurgé à feu et à sang. Le général Thurreau, chef de l'Armée de l'Ouest, quelques jours avant l'incendie de Brissac, demande aux représentants de la Convention auprès de son armée d'approuver son plan : " Mon intention est bien de tout incendier " ; " Vous devez également prononcer d'avance sur le sort des femmes et des enfants que je rencontrerai dans ce pays révolté. S'il faut les passer tous au fil de l'épée, je ne puis exécuter une pareille mesure sans un arrêté qui mette à couvert ma responsabilité". Il exécuta son plan sans la couverture demandée.

Le ci-devant château est sous séquestre et destiné à être vendu comme bien national de seconde origine (les biens de première origine correspondent aux biens d'Église liquidés depuis le début 1791). La fille unique de Louis Hercule de Cossé Brissac, considérée alors unique héritière, est partie à l'étranger : la Terre de Brissac est saisie par l'État. La vente de ces biens de seconde origine commence fin 1793 et s'accélère en 1794.

En attendant sa vente, le château de Brissac, bien situé sur l'axe Saumur Angers, héberge les troupes qui affluent pour écraser l'insurrection. Les volontaires du 4^e bataillon des Ardennes y logent, avec les bataillons commandés par le général angevin François Carpentier (né à Saumur en 1751). Les soldats provoquent de graves déprédations au château, sans que celui qui en a la garde au nom de la nation, le notaire Urbain Vallin, puisse faire grand-chose. Il est bien difficile d'imposer à des soldats qui subissent eux-mêmes de lourdes pertes quelque discipline que ce soit. Les volontaires des Ardennes viennent de combattre aux Ponts-de-Cé (le 4 janvier) et s'apprêtent à rejoindre Cholet (8 février), puis Beaupréau...

En pleine Terreur, le maire Élie Joubert, meunier et marchand, a tout à craindre quand il écrit, le jour même, à l'administration supérieure à Angers. Il tente de se couvrir de dangereuses accusations pour lui et son conseil municipal : les élus de Brissac font bloc derrière le maire. Avec la population, dit-il, ils ont sauvé le château qui l'a échappé belle. Cela n'a pas empêché les dénonciations à leur encontre à un moment où la toute récente loi des Suspects (17 septembre 1793) fait bien fonctionner la guillotine. Élie Joubert et ses officiers municipaux se défendent alors vivement comme le montre la lettre envoyée au département le 16 pluviôse an II (4 février 1794) : les dégradations ? l'incendie ? Il n'hésite plus alors, quelque dix jours après les faits, à dénoncer les auteurs : « Serait-il juste de rendre la municipalité et le commissaire responsables de tous ces dommages ? Tandis que sous les yeux mêmes des généraux, les troupes logées au dit château, y ont mis le feu, que la municipalité et le commissaire ont eu peine à faire éteindre, quoiqu'ils s'y soient portés sur le champ ».

L'armée de l'Ouest mise en cause, ainsi que le général de brigade Carpentier ? La municipalité de Brissac ne fut pas davantage inquiétée.

